



**Villes et Villages Fleuris**

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

---

**Le label des Villes et Villages Fleuris,  
un outil d'amélioration du cadre de vie**

**Nord**  
Le Département est là →

# Le label

## Un peu d'histoire...

- > Créé en 1959 à l'initiative de Robert Buron, ministre des transports et du tourisme, le label avait pour objectif, à l'origine, d'inciter les communes et les particuliers à fleurir en quantité
- > Dès la première année 600 communes étaient au rendez-vous
- > Aujourd'hui, le label mobilise près d'un tiers des communes françaises et a su évoluer autour des attentes des citoyens, ainsi il est progressivement passé d'un simple concours de fleurissement à **un label de qualité de vie**



# Le label : une démarche de développement durable

Un outil d'accompagnement  
sur le volet Social

- > Améliorer le cadre de vie des habitants
- > Renforcer l'image, l'attractivité et l'accueil des communes
- > Placer l'humain au cœur des projets

- > Développer l'économie locale
- > Renforcer l'attractivité économique

Un outil  
d'accompagnement  
sur le volet  
Environnemental

- > Renforcer la qualité environnementale

Un outil  
d'accompagnement  
sur le volet  
Economique



# Le label

## Une organisation à 4 échelons

- > Les communes organisent les concours communaux.
- > Le Département établit le palmarès départemental des particuliers, équipements touristiques et communes retenus par son jury et sélectionne les communes susceptibles d'obtenir leur 1ère fleur.
- > La région (via le Comité Régional du Tourisme et des Congrès) attribue les 3 premières fleurs et sélectionne les communes susceptibles d'être primées au niveau national.
- > Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris attribue la 4ème fleur et le grand prix national de fleurissement.



# LA GRILLE D'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT EST LÀ !



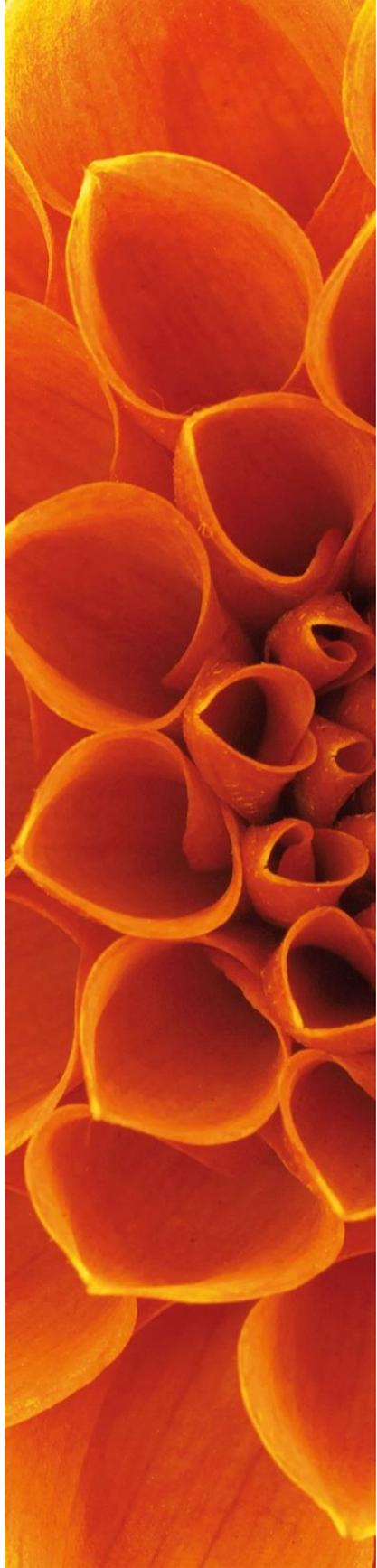
**Département Fleuri**

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

# 1. La visite du jury

**Le jury apprécie :**

La pertinence de l'organisation de la visite au regard des critères analysés.



# 1. La visite du jury



● LE DÉPARTEMENT EST LÀ !

## 2. La mise en œuvre du projet municipal

### Le jury apprécie :

La motivation exprimée par la commune pour l'obtention du label et sa stratégie globale de valorisation par le paysage, le végétal et le fleurissement (aménagement et gestion).

## 2. La mise en œuvre du projet municipal

### > PRÉSENTATION DES MOTIVATIONS POUR L'OBTENTION DU LABEL



### > STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE FLEURISSEMENT



● LE DÉPARTEMENT EST LÀ !

### 3. Animation et promotion de la démarche

**Le jury apprécie :**

Les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population et des touristes.



# 3. Animation et promotion de la démarche

> ACTIONS VERS LA POPULATION

> ACTIONS VERS LES TOURISTES



LE DÉPARTEMENT EST LÀ !

## 4. Patrimoine végétal et fleurissement

**Le jury apprécie :**

La présentation du patrimoine végétal et du fleurissement.

# 4. Patrimoine végétal et fleurissement

## > ARBRES



## > ARBUSTES, PLANTES GRIMPANTES



LE DÉPARTEMENT EST LÀ !

## 4. Patrimoine végétal et fleurissement

> PELOUSES, PRAIRIES, COUVRE-SOLS, PLANTES MELLIFÈRES ET NECTARIFÈRES...



> FLEURISSEMENT



## 5. Gestion environnementale

**Le jury apprécie :**

Les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité.

# 5. Gestion environnementale

## > ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ



LE DÉPARTEMENT EST LÀ !

# 5. GESTION ENVIRONNEMENTALE

## > ACTIONS EN FAVEUR DES RESSOURCES NATURELLES



LE DÉPARTEMENT EST LÀ !

## 6. Qualité de l'espace public

### Le jury apprécie :

Les actions mises en œuvre pour favoriser la qualité des espaces publics (mobilier, voirie, façades, enseignes, propreté...).



## 6. Qualité de l'espace public



LE DÉPARTEMENT EST LÀ !

## 7. Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion en fonction de chaque espace

**Le jury apprécie :**

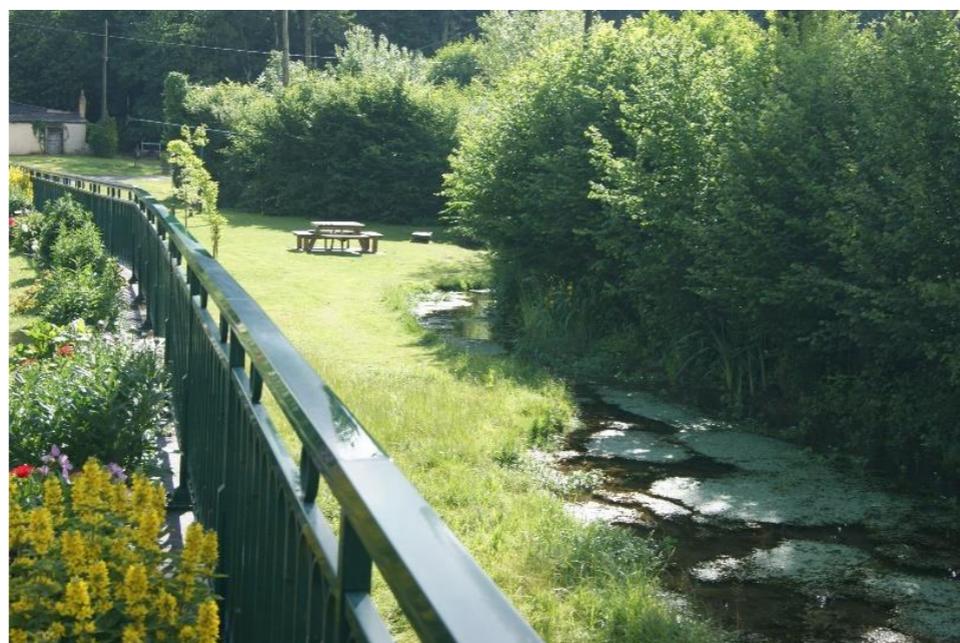
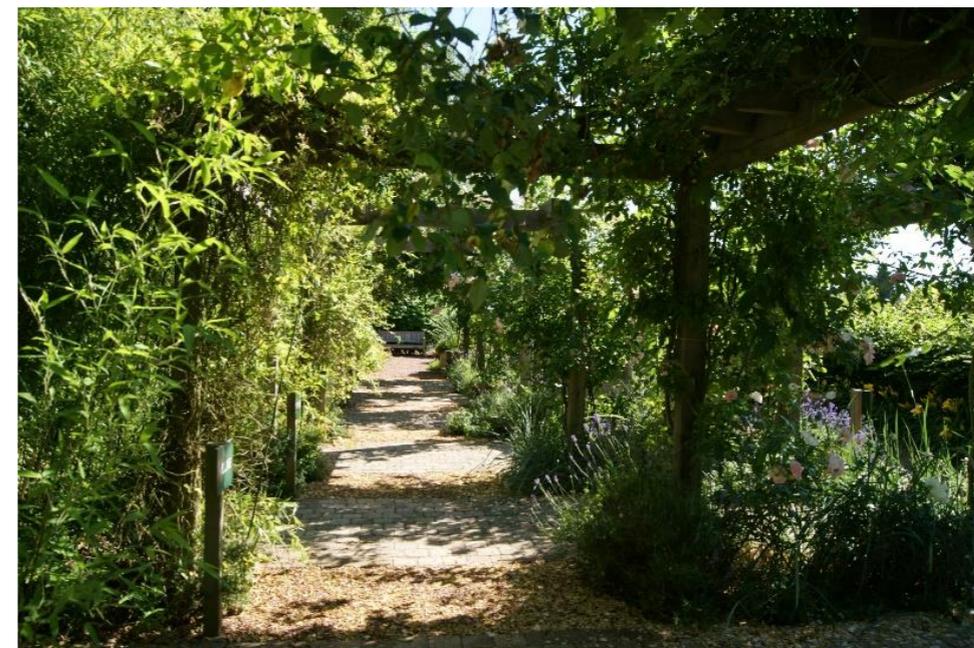
La cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune.

# 7. Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion en fonction de chaque espace



LE DÉPARTEMENT EST LÀ !

# 7. Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion en fonction de chaque espace



LE DÉPARTEMENT EST LÀ !

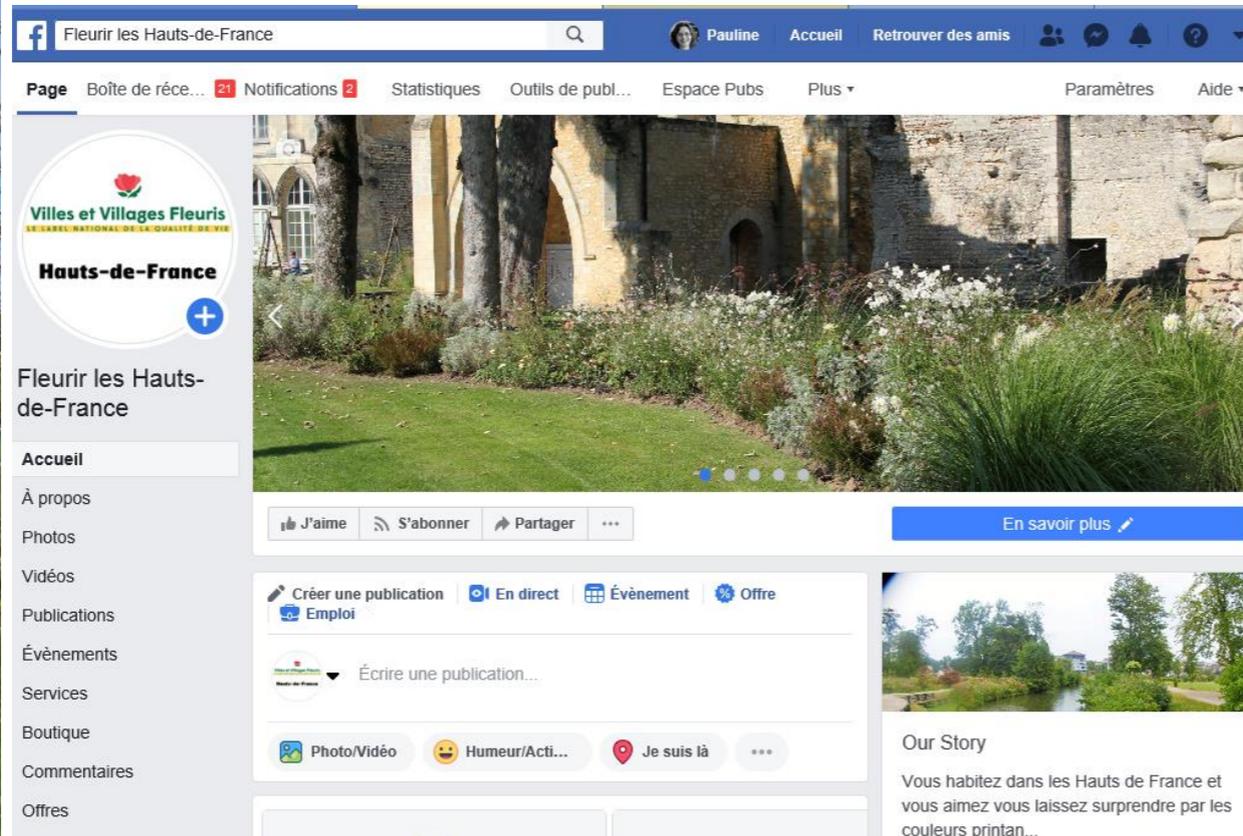
# Un accompagnement pour les communes

## Le Département propose

- > Plusieurs journées techniques tous les ans sur des thèmes variés liés au label, principalement coorganisées avec le jury régional et les jurys départementaux des Hauts-de-France
- > Des fiches d'appréciation pour les communes participant à la campagne reprenant les observations du jury suite à son passage
- > Des conseils sur le terrain, pour les communes proposées à la 1ère fleur mais aussi sur demande



# Restez informés sur le label en région



Sur la page Facebook :  
« Fleurir les Hauts-de-France »



## Actualités en région

Connexion à Facebook  
Tweets de @tourisme\_npdc  
S'abonner au flux RSS

## Bienvenue au cœur des Villes et Villages Fleuris



Un label de qualité de vie

Sur le blog :  
<https://www.hautsdefranceregionfleurie.com>

LE DÉPARTEMENT EST LÀ !

**Merci de votre attention !**

**Contact :**

**[villesetvillagesfleuris@lenord.fr](mailto:villesetvillagesfleuris@lenord.fr)**

